

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22140513

Déposé / Reçu le

17 NOV. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0722 743 733**

Nom

(en entier) : **WOLU TENNIS ACADEMY CLUB**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Avenus Jean François Debecker, 54 1200 Woluwé-Saint-Lambert**

Objet de l'acte : Modifications clôture exercice

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des membres effectifs de l'Association en date du 24 juin 2022.

7. Divers :

a) Les membres effectifs avec les administrateurs décident de modifier les dates de clôture des prochains bilans.

En effet, pour que l'activité des comptes soit mise en concordance il est décidé de modifier la date de clôture de l'exercice.

Celui-ci sera dorénavant du 01 septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour la première fois le bilan de l'année 2022 couvrira la période du 01/01/2022 au 31/08/2022.

L'année suivante débutera le 01/09/2022 jusqu'au 31/08/2023.

La date de l'Assemblée Générale sera fixée chaque année dans le courant du mois de décembre suivant la nouvelle date de clôture.

b) Il est également décidé d'enregistrer chaque prestation « étudiante » auprès d'un secrétariat social, afin de respecter les règles en la matière.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée.

Madame Schellekens Joëlle
Administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).